

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU JEUDI 16 DECEMBRE 2021

Procès-verbal n° 12-2021

L'an deux mil vingt et un, le seize décembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre - RETORNAZ André - FALCOZ Corine - MAGNIN Carine - GRANGE Guy - RAMBAUD Marie-Pierre - FEUTRIER Stéphanie - POIROT Marie - RETORNAZ Lénaïck - GRANGE Michel

Étaient représentés : RETORNAZ Dominique (donne procuration à RETORNAZ André) - RIVAS Natacha (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre) - CLAPPIER Pascal (donne procuration à RAMBAUD Marie-Pierre) - MARTIN Jean-Marie (donne procuration à FEUTRIER Stéphanie)

Était absent : GRANGE Christian

Le procès-verbal du Conseil municipal du mardi 30 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Madame POIROT Marie est désignée secrétaire de séance.

1 - Installation d'un nouveau conseiller municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de prendre acte de l'installation de Monsieur Michel GRANGE en qualité de conseiller municipal.

L'ordre du tableau est établi ainsi qu'il suit :

Maire	M. ROUGEAUX Jean-Pierre
Premier adjoint	M. RETORNAZ Dominique
Deuxième adjoint	MME RIVAS Natacha
Troisième adjoint	M. RETORNAZ André
Quatrième adjoint	MME FALCOZ Corine
Conseiller municipal	MME MAGNIN Carine
Conseiller municipal	M. GRANGE Guy
Conseiller municipal	MME RAMBAUD Marie-Pierre
Conseiller municipal	M. MARTIN Jean-Marie
Conseiller municipal	M. CLAPPIER Pascal
Conseiller municipal	MME FEUTRIER Stéphanie
Conseiller municipal	MME POIROT Marie
Conseiller municipal	M. GRANGE Christian
Conseiller municipal	MME RETORNAZ Lénaïck
Conseiller municipal	M. GRANGE Michel

2 - Délégation de service public pour la gestion de la structure multi-accueil des Aiglons - Approbation du rapport du groupe Liveli (Crèches de France) pour l'hiver 2020/2021 et l'été 2021)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de prendre acte du compte-rendu annuel de Crèches de France (Groupe Liveli) pour la gestion de la structure multi-accueil des Aiglons, pour la période s'étendant de décembre 2019 à août 2021, tel que déposé sur la table des délibérés.

3 - Convention tripartite SOREA - Savoie Connectée – Commune de Valloire relative à l'utilisation des supports de distribution d'électricité pour l'exploitation de réseau de communications électroniques

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la convention tripartite avec SOREA et Savoie Connectée relative à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité basse et haute tension pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques, et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

4 - Convention Commune de Valloire - SCI la Bergerie relative au captage et au passage d'une conduite d'eau potable en forêt communale

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la convention relative au captage et au passage d'une conduite d'eau potable en forêt communale à intervenir avec la SCI La Bergerie et l'ONF et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

5 - Tarifs du marché forain

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver les tarifs du marché forain suivants :

Ces tarifs sont applicables à compter du marché du 31 décembre 2021.

NOMBRE DE METRE LINEAIRE (ml)	TARIF POUR LES MARCHANDS DE PASSAGE TOUTE L'ANNÉE (facturation au ml / passage)	TARIF ABONNEMENT SAISON HIVER (facturation au ml une seule fois)	TARIF ABONNEMENT SAISON ÉTÉ (facturation au ml une seule fois)	TARIF FORFAITAIRE ABONNEMENT INTERSAISON PRINTEMPS (facturation une seule fois quel que soit le nb de ml et le nb de passages)	TARIF FORFAITAIRE ABONNEMENT INTERSAISON AUTOMNE (facturation une seule fois quel que soit le nb de ml et le nb de passages)
1	3,20	28,50	11,60	51,50	51,50
2	6,40	57,00	23,20		
3	9,60	85,50	34,80		
4	12,80	114,00	46,40		
5	16,00	142,50	58,00		
6	19,20	171,00	69,60		
7	22,40	199,50	81,20		
8	25,60	228,00	92,80		
9	28,80	256,50	104,40		
10	32,00	285,00	116,00		
11	35,20	313,50	127,60		
12	38,40	342,00	139,20		
13	41,60	370,50	150,80		
14	44,80	399,00	162,40		
15	48,00	427,50	174,00		

6 - Tarifs de location des salles communales

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

➤ d'approuver des nouveaux tarifs de location des salles communales pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022,

- de préciser que toute heure de location commencée est due, que toutes les Associations Valloiriches à caractère sportif, culturel, parascolaire ou social bénéficieront du prêt gratuit des salles pour leurs actions sans but lucratif (Assemblées générales, Enseignement...). Les demandes de location commerciales seront prioritaires par rapport aux demandes des Associations. La retenue pour non-nettoyage pourra être facturée aux Associations ayant utilisé la salle à titre gratuit, et ne l'ayant pas rendu dans le même état de propreté que lors du prêt,
- que la salle du Galibier et la salle polyvalente Gabriel Julliard doivent être libérées au plus tard le lendemain à 14 heures,
- que la délibération n°18-06-076 en date du 25/06/2018 est abrogée.

7 - Budget des équipements touristiques : décision modificative budgétaire N°1

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la décision modificative budgétaire n°1 sur le budget des équipements touristiques, telle que présentée ci-dessous :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	4 985,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	4 985,00 €	0,00 €	0,00 €
R-2313 : Constructions	0,00 €	0,00 €	4 985,00 €	0,00 €
TOTAL R 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	4 985,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	4 985,00 €	4 985,00 €	0,00 €
Total Général		4 985,00 €		4 985,00 €

8 - Plan local d'urbanisme : abrogation de la délibération n° 21-09-095 en date du 2 septembre 2021 prescrivant la modification simplifiée n°1

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide que la délibération n°21-09-095 en date du 2 septembre 2021 prescrivant la modification simplifiée n°1 est abrogée.

9 - Transaction immobilière Monsieur et Madame Rembault Michel- Commune de Valloire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la transaction foncière à intervenir avec Monsieur et Madame Michel Rembault – 23, rue des Fossés St Jacques 75005 Paris - consistant en la cession de la parcelle communale cadastrée section C n°3196 moyennant un prix net vendeur de 27.900 €, les frais d'acte étant à la charge des acquéreurs et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de transfert de propriété correspondant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce jeudi 16 décembre à 21h40.

La secrétaire de séance,
Marie POIROT.



Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEUX.

